



## ENTREPRISE

### PRISSE FLORIAN PIRON STEPHANE

Agents généraux exclusifs MMA  
N° ORIAS 22002868 22002897 [www.orias.fr](http://www.orias.fr)  
150 AVENUE DE ST JEAN D ANGELY  
79000 NIORT  
Tel 0549773939 – Fax 0549773930  
[agence.mma.fr//niort-av-saint-jean/](http://agence.mma.fr//niort-av-saint-jean/)

## ATTESTATION D'ASSURANCE Responsabilité civile

Valable pour la période du 01.10.2024 au 30.09.2025

MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA I.A.R.D. atteste que :

- la SAS Rouvreau Recyclage 201 rue Jean Jaurès 79000 Niort
- la SARL Baudon Rouvreau Recyclage ZI DU Bois Joly – Route de l'Aurière- 85500 Les Herbiers
- la SARL Sud Vendée Recyclage 13 allée des 13 femmes 85200 Fontenay le Comte
- la SARL RTG la Chollerie 79130 Secondigny

Sont titulaires, pour les activités de : récupération, courtage de ferraille, de métaux non ferreux, de carton, de papier et de tout autre déchet industriel banal, spécial ou inerte ; collecte, démolition, tri, recyclage, traitement de tout déchet dans le respect des normes de protection de l'environnement ; location de benne ; toutes prestations de services nécessaires à la réalisation des opérations ci-dessus ; collecte, traitement de déchets d'équipements électriques ou électroniques et dépollution de véhicule hors d'usage, dans le respect de la réglementation en vigueur et des conditions d'agrément ; achat, vente de pièces de réemploi, de matériel et de véhicule, neufs ou d'occasion ; toutes autres opérations pouvant découler des filières de la récupération et du recyclage actuelles ou à venir ; remplacement de roues.

du contrat n° : 118263119 qui garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile qui peut leur incomber.

La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur. Elle ne peut engager MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA I.A.R.D. en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat auxquelles elle se réfère.

Fait à Niort, le 3 octobre 2024

L'assureur, par délégation, l'Agent Général,

Stéphane PIRON & Florian PRISSE  
Agents Généraux Associés

  
150, Avenue de Saint-Jean-d'Angély  
BP 39115  
79 061 NIORT CEDEX 9  
05 49 77 39 39  
[cabinetpironprisse@mma.fr](mailto:cabinetpironprisse@mma.fr)  
N°Orias : 22002897-22002868 [www.orias.fr](http://www.orias.fr)



MMA IARD Assurances Mutuelles

Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes  
RCS Le Mans 775 652 126

Sièges sociaux : 160 rue Henri Champion - 72030 Le Mans Cedex 9 - Entreprises régies par le code des assurances

MMA IARD

Société anonyme, au capital de 537 052 368 € entièrement versé  
RCS Le Mans 440 048 882

MMA Vie Assurances Mutuelles

Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes  
RCS Le Mans 775 652 118

MMA VIE

Société anonyme, au capital de 144 386 938 € entièrement versé  
RCS Le Mans 440 042 174

IDU REP Eco circulaire FR231780\_03XLOT

## I - D - GARANTIES SOUSCRITES

### I - D - 1 - MONTANT DES GARANTIES ET DES FRANCHISES\*

Garanties	Montants garantis en euros	Franchises* en euros
<b>A - RESPONSABILITÉ CIVILE AVANT LIVRAISON*</b>		
Montants exprimés par sinistre*		
Tous dommages confondus (1): .....	8 000 000	
Dont :		
• Dommages corporels* et immatériels* consécutifs (1) .....	8 000 000	Néant
limités en cas de faute inexcusable pour l'ensemble des sinistres d'une même année d'assurance à .....	3 500 000	
• Dommages matériels* et immatériels* consécutifs .....	4 000 000	1 000
• Vol par préposé .....	100 000	300
• Dommages subis par les biens confiés .....	150 000	750
• Dommages immatériels* non consécutifs .....	800 000	1 500
• Atteintes à l'environnement* accidentelles .....	500 000	3 000
<b>B - RESPONSABILITÉ CIVILE APRÈS LIVRAISON*</b>		
Montants exprimés par sinistre* et pour l'ensemble des sinistres* d'une même année d'assurance		
Tous dommages confondus : .....	4 000 000	
<i>Exportations aux USA et au CANADA exclues</i>		
Dont :		
• Dommages matériels* et immatériels* consécutifs .....	4 000 000	1 500
• Dommages immatériels* non consécutifs .....	800 000	1 500
• Frais de dépose* et de repose* .....	305 000	1 500
• Frais de retrait* des produits livrés .....	305 000	1 500
<b>C - RECOURS ET DÉFENSE PÉNALE .....</b>	75 000	Néant

(1) : Les dommages corporels\* résultant de l'utilisation ou du déplacement d'un véhicule à moteur sont accordés sans limitation.